

DEPARTEMENT  
DES YVELINES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE  
LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU  
23 juillet 2020

PUBLIE LE : 30 JUIL. 2020

### Délibération n°230720-4 : Délégation de compétences du comité au Président et au bureau

---

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le dix-sept juillet, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François ALZINA, doyen de l'assemblée, puis de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal, nouvellement élu et immédiatement installé.

### SEANCE DU 23 JUILLET 2020

#### PRESENTS

<b>CHAMBOURCY</b>	François ALZINA, DELEGUE TITULAIRE Francine LAZARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE Christine GOTTI, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>L'ETANG-LA-VILLE</b>	Jean-Jacques LACHETEAU, DELEGUE TITULAIRE
<b>LE PECQ</b>	Raphael DOAN, DELEGUE TITULAIRE Luc BESSETTES, DELEGUE SUPPLEANT
<b>LE PORT-MARLY</b>	François ROUSSEL-DEVAUX, DELEGUE TITULAIRE Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE Nicole GAUTIER, DELEGUE SUPPLEANT
<b>LOUVECIENNES</b>	Victor DA PONTE, DELEGUE TITULAIRE Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE
<b>MAREIL-MARLY</b>	Laurence ROUSSEAU, DELEGUEE SUPPLEANTE Jean-Pierre THOMAS, DELEGUE SUPPLEANT
<b>MARLY-LE-ROI</b>	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE

#### ABSENTS EXCUSES

<b>CHAMBOURCY</b>	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE Bernard FERRU, DELEGUE SUPPLEANT
<b>COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	Elisabeth GUYARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>L'ETANG-LA-VILLE</b>	Claude CABOCEL, DELEGUE TITULAIRE Olivia FOUCAU-ROYER, DELEGUEE SUPPLEANTE Richard ALEXANDRE, DELEGUE SUPPLEANT
<b>LE PECQ</b>	Agnès BUSQUET, DELEGUEE TITULAIRE Pascal SIMONNET, DELEGUE SUPPLEANT
<b>LE PORT-MARLY</b>	Romarc LENOIR, DELEGUE SUPPLEANT

**MAREIL-MARLY**

Jean-Bernard BISSON, DELEGUE TITULAIRE  
Lionel LIOTIER, DELEGUE TITULAIRE

**MARLY-LE-ROI**

Jean-Luc GAGNIERE, DELEGUE TITULAIRE  
Jean-Guillaume DATIN, DELEGUE SUPPLEANT

**Communes non représentées : NEANT**

**Assistaient à la séance**

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux

Monsieur Anthony BALLERY, Ingénieur assainissement des Syndicats Intercommunaux

Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du pôle des assemblées

<b><i>Nombre de communes</i></b>	<b>:</b>	<b>8</b>
<b>QUORUM</b>	<b>:</b>	<b>9</b>
<b><i>Délégués présents</i></b>	<b>:</b>	<b>15</b>
<b><i>Pouvoir</i></b>	<b>:</b>	<b>1</b>
<b><i>Délégués comptant pour le vote</i></b>	<b>:</b>	<b>15</b>

**OBJET : DELEGATION DE COMPETENCES DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT ET AU BUREAU**

**RAPPORTEUR** : Le Président

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 qui prévoit que le comité syndical peut déléguer une partie de ses attributions au Président, aux Vice-présidents ou au bureau dans son ensemble dans les conditions fixées à l'article précité ;

**CONSIDERANT** que les actes pris sur le fondement de cet article sont appelés « décisions » et que le Président doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation à chaque comité ;

**CONSIDERANT** que pour faciliter le fonctionnement du Syndicat, il est proposé au comité syndical de bien vouloir déléguer au Président et au bureau les affaires qui suivent :

**1/Délégation au Président pour :**

- créer ou modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
- signer les contrats relatifs à des stages non rémunérés,
- signer les contrats pour les remplacements,
- signer les renouvellements de conventions avec le CIG,
- intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui,
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules du service,
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :
  - des marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 300 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants conformes à la réglementation du code de la commande publique,
  - des marchés et des accords-cadres de fournitures et services, passés en procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants conformes à la réglementation du code de la commande publique,
- demander des subventions,
- décider du remboursement anticipé d'emprunt,
- autoriser les raccordements sur le réseau du SIA,
- signer toute convention conforme à un modèle type préalablement approuvée par le comité syndical.

Le Président devra rendre compte, à chaque comité syndical, des décisions prises en la matière.

Le Président est autorisé à subdéléguer une partie de ces compétences à des Vice-présidents dans la mesure où cette subdélégation permet de faciliter la gestion du Syndicat.

**2/ Délégation au Bureau pour :**

- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, dès lors qu'ils correspondent à la classification de la charte

GISSLER (indices sous jacents 1-2 et structures A- B) et passer à cet effet les actes nécessaires,

- Négocier des emprunts,
- décider de l'ouverture de lignes de trésorerie,
- conclure les protocoles transactionnels portant sur les sinistres ou tout autre litige.

**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications du Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**ADOpte** les propositions sus-énoncées.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **30 JUIL. 2020**

Transmis en préfecture et affiché le **30 JUIL. 2020**

**Pour Extrait Conforme**

**Arnaud PERICARD**

Président du Syndicat Intercommunal